



CABINET
GBEDAHI

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT – CONSEIL

INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG)
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE
ANNUELS
« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 »

José Armand GBEDAHI
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE ANNUELS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS DE SYNTHÈSE ANNUELS**

« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 »

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE

« L'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE »

Au Président du Conseil d'Administration de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire,
nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- le contrôle des états financiers de synthèse annuels de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG), tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se caractérisent par :

Total bilan	61 205 151 F CFA
Produits encaissés	28 028 400 F CFA
Excédent des recettes	5 704 656 F CFA

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers de synthèse annuels.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) de l'International Federation of Accountants (IFAC) retenues par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers de synthèse annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers de synthèse annuels. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers de synthèse annuels sont, au regard des règles et principes comptables du SYSCOHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'INSTITUT AFRICAIN DE COURVERNANCE à la fin de cet exercice.

II. RESPONSABILITES DES PARTIES

2.1. Responsabilité de la délégation générale de l'IAG relative aux états financiers de synthèse annuels

La délégation générale a la responsabilité d'établir et d'arrêter les états financiers de synthèse annuels de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG).

Elle est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers de synthèse annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers de synthèse annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de synthèse annuels, il incombe à la délégation générale de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG) d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son activité, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité des activités et d'appliquer sur la base de continuité d'activités, sauf si elle a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe à la délégation générale de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG).

2.2. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers de synthèse annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de synthèse annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de synthèse annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice applicables dans l'espace OHADA, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers de synthèse annuels.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2026.



José Armand GBEDAHI

Commissaire aux comptes

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES EXERCICE CLOS 2025**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 »

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE

« L'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE »

Au Président du Conseil d'Administration de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE,

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les opérations visées par l'article 438 de cette loi.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous n'avons pas eu connaissance de conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG) et l'un quelconque de ses dirigeants.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2026

A blue circular stamp with the text "CABINET GBEDAHI" around the perimeter and a large "G" in the center. A signature in blue ink is written across the stamp.

José Armand GBEDAHI

Commissaire aux comptes

ANNEXES

1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

2 COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

3 NOTES ANNEXES

BILAN DU SYSTÈME MINIMAL DE TRÉSORERIE

Désignation entité : INSTITUT AFRICAÏN DE GOUVER

Exercice clos le 31/12/2025
Durée (en mois) 12

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

REF	ACTIF	NOTE	MONTANT		REF	PASSIF	NOTE	MONTANT	
			EXERCICE 2025	EXERCICE 2024				EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
GA	Immobilisations (1)	1	-	-	HA	Fonds propres (dotations non consommables sans reprise - avec reprise)	5	47 600 976	47 600 976
GB	Stocks	2	6 701 000	6 273 000	HA	Fonds propres (dotations consommables)	5	-	-
GC	Adhérents, clients-usagers et autres débiteurs	3	16 964 523	14 780 691	HB	Résultat de l'exercice (en + ou en -)		5 704 656	3 508 764
GD	Caisse	3			HC	Autres fonds propres (résultat non distribué)		5 674 519	4 115 176
GE	Banque		37 539 628	44 054 927	HD	Fournisseurs et autres crédateurs	3	2 225 000	9 883 702
		4							
GZ	TOTAL ACTIF		61 205 151	65 108 618	HZ	TOTAL PASSIF		61 205 151	65 108 618

(1) A faire figurer à l'actif du bilan si elles correspondent à des montants significatifs.



COMPTE DE RÉSULTAT DU SYSTÈME MINIMAL DE TRÉSORERIE

Désignation entité : INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANC

Exercice clos le
Durée (en mois)

31/12/2025
12

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

LIBELLES	NOTE	MONTANT	
		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Produits encaissés	4	22 200 000	19 718 172
Cotisations encaissées		22 200 000	19 718 172
Autres produits sur activités	4	5 828 400	
TOTAL DES PRODUITS ENCAISSES (A)		28 028 400	19 718 172
Services extérieurs	4	9 283 412	11 966 400
Frais de Formation		2 155 979	1 639 935
Honoraires prestations		6 831 620	10 000 000
Frais bancaires		295 813	326 465
Transports	4	1 239 000	
Salaires	4		
Indemnités		7 930 000	
Impôts et taxes	4		
Autres achats et charges	4	5 736 500	3 785 354
TOTAL DES CHARGES		24 188 912	15 751 754
SOLDE : Excédent (+) ou insuffisance (-) de recettes (C = A-B)		3 839 488	3 966 418
- Variation des stocks N/N-1		4 049 000	
- Variation des créances N/N-1		2 183 832	
+ Variation des dettes d'exploitation N/N-1			
DOTATIONS AMORTISSEMENTS			
RÉSULTAT EXERCICE (G = C-D+E-F)		5 704 656	3 966 418

NOTE 2 : ETAT DES STOCKS

Désignation entité : **INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE** Exercice clos le **31/12/2025**
Durée (en mois) **12**

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
Socks initial	Livres	1 000	7 250	7 250 000
Socks initial	Pochettes	400	2 000	800 000
Socks initial	Cahiers	450	6 000	2 700 000
Socks final	Livres	700	7 250	5 075 000
Socks final	Pochettes	63	2 000	126 000
Socks final	Cahiers	250	6 000	1 500 000
VALEUR DU STOCK FINAL				6 701 000
VALEUR DU STOCK INITIAL				10 750 000

NOTE 3 : ETAT DES CRÉANCES ET DETTES

Désignation entité : **INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE**

Exercice clos le **31/12/2025**
Durée (en mois) **12**

Date	Nom clients-usagers et autres debiturs	Montant au 31 décembre	Montant au 1er janvier	Variation	
					%
31/12/2025	Cotisations dues exercice 2025	14 483 832	14 780 691		15%
31/12/2025	Cotisations anterieurs restant dues	2 480 691			
	TOTAL DES CRÉANCES	16 964 523	14 780 691		
Date	Nom des fournisseurs et autres créditeurs	Montant au 31 décembre	Montant au 1er janvier	Variation	
					%
	KOUASSI Kouamé	300 000			
	(Mme) DEKI Anzatta épouse AMANY	300 000			
	KABORE Ernest	300 000			
	Mme TCHOUNGUI Josiane	300 000			
	ABOU-KABASSI Kassimou	300 000			
	Mme SOSSAH Sonia	300 000			
	CISSE SADIO	125 000			
	DOS-REIS Poovi Leititia	300 000			
	<i>Avances reçues sur cotisations</i>	2 225 000			

	<i>Indemnités non payées</i>		-		
	<i>Fournisseurs et prestataires</i>		-		
	TOTAL DES DETTES		2 225 000	9 883 702	-77%

NOTE 5 : DOTATION

Désignation entité : INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE

Exercice clos le

31/12/2025

Durée (en mois)

12

Nom et Prénom des membres	Nationalité	Montant	Préciser avec droit d'entrée ou sans droit d'entrées
Dotation non consommable		47 600 976	
Droit d'entrée			
Dotation consommable			
TOTAL		47 600 976	